

Association Amiville



- *Les Althaea*

57, rue Lino Ventura 45200 Amilly

02.38.95.45.45

- *Le Buisson*

31, rue Alphonse Daudet 45700 Villemandeur

02.38.95.46.00



Association Amiville

Livret d'accueil

Bienvenue à l'association Amiville, résidences Les Althaea et Le Buisson.

Ce livret est destiné à vous guider dans votre projet, à faciliter vos demandes, et vous faire connaître vos droits afin de répondre à toutes vos questions et de préparer ensemble les formalités d'entrée dans l'établissement et votre installation.

L'équipe mettra tout en œuvre pour vous aider dans votre adaptation au sein de l'établissement.

Composition de l'équipe :

- Directrice : Responsable de l'ensemble de l'organisation des établissements
- Médecin coordonateur : Organise le travail des soignants et coordonne les actions de soins entre les libéraux, les salariés et les résidents.
- Adjointe de direction : Supervise les animatrices, gère les plannings du personnel et les remplacements, effectue les recrutements.
- Cadre technique : S'occupe de la gestion des risques, la sécurité, la démarche qualité, et des achats de matériel
- Comptable : Règlement des factures, bulletins de paie
- Agent administratif d'accueil : Vous renseigne, prend les rendez vous, constitue les dossiers administratifs,
- IDE coordonatrice : Responsable de l'activité de soins, des infirmières et aides soignantes.
- Psychomotricienne : Effectue des diagnostics de motricité et anime des ateliers de gymnastique douce et de relaxation.
- Responsable logistique : Gère le linge de la maison de retraite, supervise et organise le ménage
- Agent de maintenance : Entretien et répare dans les locaux le matériel de l'établissement
- Animatrices : Organisent les diverses activités
- Infirmières diplômées d'Etat : Effectuent les soins, distribuent les médicaments, prennent les rendez-vous médicaux
- Psychologue : A votre écoute pour des entretiens individuels, anime des ateliers collectifs faisant travailler la mémoire.
- Aides soignantes : Aident à réaliser votre toilette, habillage...
- Aides médico-psychologiques : Aident à réaliser votre toilette, habillage et animent des activités adaptées aux personnes dépendantes
- Agents de service : Entretiennent vos chambres et les locaux communs.



I/Présentation de l'établissement.

L'association AMIVILLE a été créée le 01 juillet 1990 par les mairies d'Amilly et de Villemendeur. Ces mairies constatant une augmentation du nombre de personnes âgées sur leur territoire, se sont associées afin de créer deux maisons de retraite privées à but non lucratif, les Althaea et le Buisson en 1993. Les deux établissements de l'association se situent à 10 minutes l'un de l'autre et présentent la même architecture : des bâtiments de plain-pied divisés en unités, avec de multiples sorties sur les espaces extérieurs, les terrasses et les jardins. Dans chaque unité, les chambres sont réparties autour d'un salon commun et d'un patio.

La maison de retraite des Althaea est située sur la Z.A.C des Terres Blanches, à l'angle des rues de la Libération et Lino Ventura à 500 m de la Mairie, à proximité des commerces et de l'Eglise. Elle est répartie en six unités reliées entre-elles par des galeries couvertes et fermées. Cinq de ces unités sont affectées à l'hébergement, l'une d'entre elles est une unité protégée.

Le sixième secteur est affecté aux équipements collectifs : Direction, accueil, consultations, soins, vie communautaire, restauration, coiffeur.

La maison de retraite du Buisson est située près de l'avenue principale de Villemendeur, également à proximité des commerces, de La Poste et de l'Eglise. Elle est répartie en 3 unités, toutes affectées à l'hébergement. L'administration des deux établissements se trouve aux Althaea.

Dans chacun des établissements, les espaces de circulation sont accessibles aux personnes en fauteuils roulants. Des éléments visuels et temporels (calendriers à l'accueil, couleur différente dans chaque unité) permettent de se repérer.

Dans chaque unité se trouvent un patio, un salon et les chambres. Le résident peut trouver dans chaque salon une bibliothèque, et y recevoir ses invités.

II/ L'hébergement :

Autour de chaque salon se trouvent les chambres des résidents. Les chambres individuelles de 22 m² en moyenne bénéficient toutes d'une salle de bain attenante adaptée aux personnes à mobilité réduite, avec douche à l'italienne, et WC. Chaque chambre possède sa propre terrasse.

Les chambres sont équipées d'un lit, un placard, une prise téléphonique avec accès direct et une prise TV, un système d'appel malade au lit et en salle de bain.

De part votre contrat de séjour, vous êtes locataire d'une chambre. Lorsque vous en prenez possession, un état des lieux contradictoire est établi. Vous pouvez aménager votre chambre avec vos meubles et effets personnels afin de recréer une atmosphère familière, et la personnaliser à vos goûts, sans toutefois que l'encombrement ne soit trop excessif. Tous les meubles, appareil ménagers, objets etc... que vous apportez restent votre propriété. L'entretien de l'électroménager reste à votre charge.

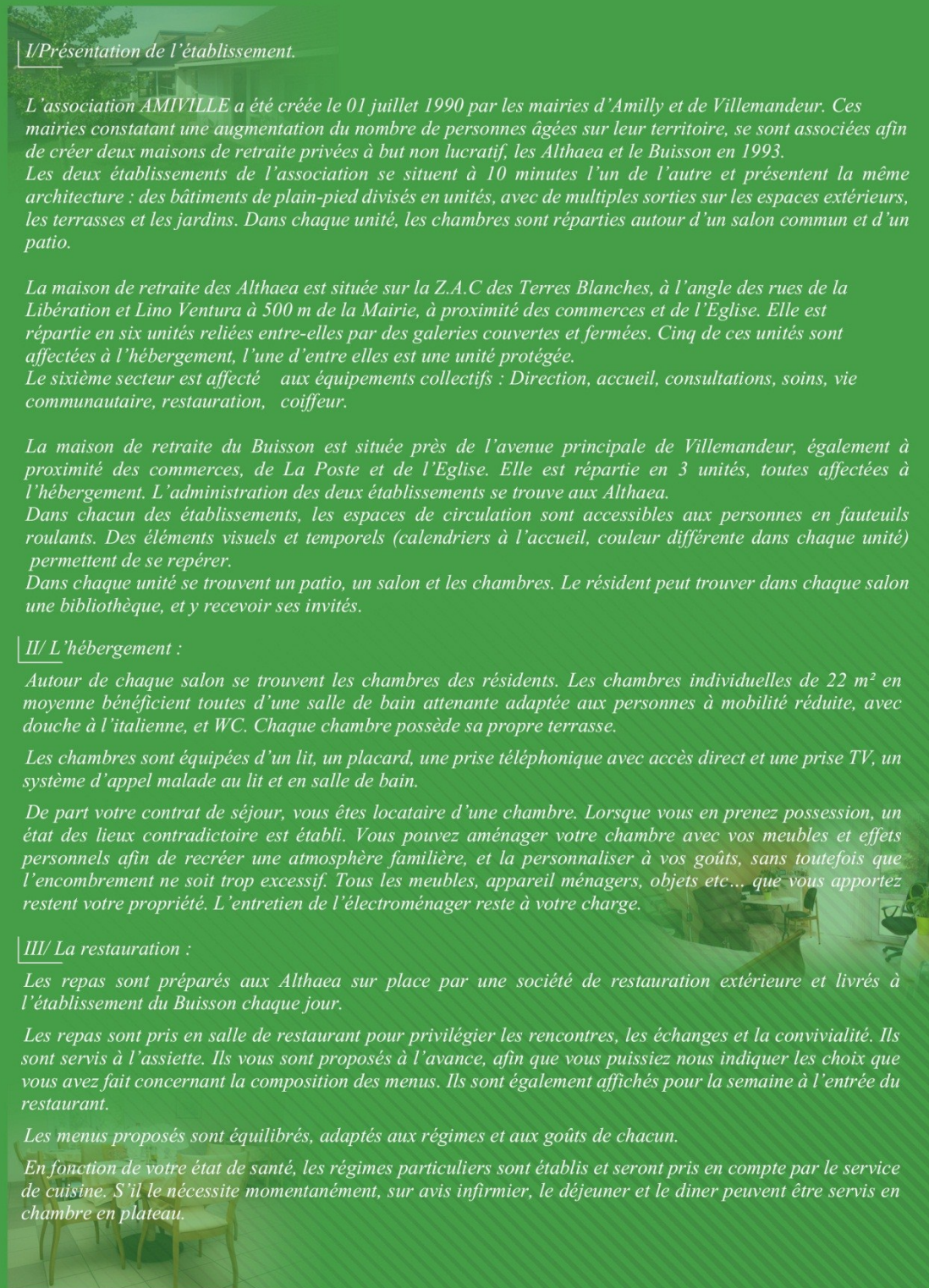
III/ La restauration :

Les repas sont préparés aux Althaea sur place par une société de restauration extérieure et livrés à l'établissement du Buisson chaque jour.

Les repas sont pris en salle de restaurant pour privilégier les rencontres, les échanges et la convivialité. Ils sont servis à l'assiette. Ils vous sont proposés à l'avance, afin que vous puissiez nous indiquer les choix que vous avez fait concernant la composition des menus. Ils sont également affichés pour la semaine à l'entrée du restaurant.

Les menus proposés sont équilibrés, adaptés aux régimes et aux goûts de chacun.

En fonction de votre état de santé, les régimes particuliers sont établis et seront pris en compte par le service de cuisine. S'il le nécessite momentanément, sur avis infirmier, le déjeuner et le dîner peuvent être servis en chambre en plateau.



Les menus proposés sont équilibrés, adaptés aux régimes et aux goûts de chacun. Des menus à thème sont prévus une fois par mois. Des commissions menu ont lieu avec le personnel de cuisine à chaque saison incitant les résidents à exprimer leurs souhaits et leurs attentes. Les petits déjeuners sont servis en chambre, un goûter est assuré à 16h.

Les repas visiteurs

Vous avez la possibilité d'inviter à déjeuner ou à dîner les personnes de votre choix, en prévenant au moins 48h à l'avance l'accueil.

IV/ Les soins :

Deux équipes se relayent auprès des résidents 24h/24. Celle de jour se compose d'aides soignants ou d'aides médico-psychologiques qui travaillent en collaboration avec les infirmières. L'équipe de nuit se compose aux Althaea d'1 aide soignante et d'1 agent logistique et au Buisson d'1 aide soignante.

A votre arrivée, vous devez contacter votre médecin traitant pour qu'il continue à vous suivre. S'il refuse, une liste indicative de médecins traitants à contacter vous sera donnée à l'accueil.

Le médecin coordonnateur assure l'encadrement médical de l'équipe soignante, sous l'autorité administrative de la directrice. Il peut s'entretenir avec vous si vous le désirez.

Les infirmières assurent en particulier la dispensation des traitements médicaux prescrits par les médecins traitants. Elles dispensent des soins de nature préventive, curative ou palliative. Elles contribuent activement à votre accompagnement dans votre parcours de soins et votre projet de vie.

Elles encadrent au quotidien l'action des aides soignantes et aides médicaux psychologiques qui assurent activement votre accompagnement par des soins de confort et par une assistance dans la vie quotidienne (faire sa toilette, s'habiller, manger...), en maintenant au mieux votre autonomie.

V/L'animation

L'animation est assurée par une animatrice dans chaque établissement.

Des bénévoles participent aux activités d'animation en lien avec le personnel.

Elles se déroulent dans un salon, en salle invités du restaurant, ou à l'extérieur.

Vous pouvez également organiser vos loisirs à votre convenance.

L'animation est une des fonctions essentielles de l'association Amiville. Notre projet d'établissement favorise les activités et sorties vers l'extérieur : visites touristiques, échanges avec d'autres établissements, projets intergénérationnels avec les enfants des écoles alentour ou les centres de loisirs, sorties au cinéma, pique-nique...



Parmi les animations proposées régulièrement :

- Jeux de société
- Loto
- Spectacles
- Bowling
- Ateliers culinaires
- Spectacles
- Chanteurs
- Ateliers manuels
- Promenades autour de la résidence

VI/ Autres prestations :

Vous conservez le libre choix de votre intervenant extérieur : médecin libéral, praticien spécialisé, coiffeur, pédicure, kinésithérapeute...

Ces frais sont à votre charge.

Le salon de coiffure : Aux Althaea, des coiffeuses interviennent dans l'établissement un après midi par semaine. Les rendez-vous sont à prendre à l'accueil.

Le culte : Une fois par semaine un office de culte catholique est célébré dans le salon d'une unité.

Animaux familiers : Ils sont acceptés à condition que vous preniez en charge vous-même votre animal. Vous devez pouvoir assurer seul l'hygiène, l'alimentation et l'élimination des déjections de votre animal. En outre, celui-ci ne doit pas gêner les autres résidents (abolements répétés etc...) et doit être vacciné chaque année.

Votre linge : L'établissement fournit et prend en charge le blanchissage du linge plat (draps, taies d'oreiller...). Vous amenez votre linge personnel, comprenant au minima le trousseau demandé à votre entrée. Tous vos vêtements doivent être marqués à vos nom et prénom et être renouvelés dans les mêmes conditions. Le blanchissage de votre linge personnel peut être pris en charge par l'établissement, moyennant un coût supplémentaire. Dans cette hypothèse, nous nous occupons également de l'identification de chaque vêtement. Si vous préférez entretenir le linge par vos propres moyens, vous devrez faire marquer chaque vêtement à vos nom et prénom.

Votre courrier : Vous pouvez envoyer et recevoir votre courrier, qui vous sera distribué dans la boîte aux lettres étiquetée à votre nom. Pour envoyer votre courrier, vous pouvez le déposer dans la boîte à lettres de l'accueil. L'affranchissement reste à votre charge.

Vente de produit de toilette : Des produits pour votre quotidien sont en vente à l'accueil : savon, shampoing, gel douche, dentifrice, rasoir etc...

Le téléphone : A votre installation, vous apportez un téléphone qui sera raccordé à notre central téléphonique. Un abonnement mensuel forfaitaire, et vos consommations seront facturés.

Les sorties : Vous pouvez vous absenter à votre convenance. Cependant, toute sortie, quelle qu'en soit la durée, doit impérativement être signalée à l'administration.

Les visites : Vous pouvez recevoir la visite de membres de votre famille, amis, aux heures qui vous conviennent.

VII/ L'accueil et la prise en charge

L'inscription

Un dossier d'inscription peut être téléchargé sur le site : www.solidarite.gouv.fr / Rubrique Personnes âgées / Dossiers « Accueil en EHPAD » / Simplification des procédures en EHPAD / Rubrique « Pour en savoir plus » / Dossier d'admission à télécharger

Il peut également être retiré à notre accueil, du lundi au vendredi.



Le dossier d'inscription comprend :

- Un questionnaire administratif
- Un questionnaire médical à remplir par le médecin traitant
- Les tarifs de l'établissement

L'admission : Toute personne âgée de plus de 60 ans, et de moins de 60 ans sous dérogation, peut être accueillie, après accord de la directrice et du médecin coordonateur.

L'établissement est conventionné pour le placement temporaire.

Lors de votre entrée, le secrétariat vous explique et vous remet un dossier d'entrée comprenant :

- Le règlement de fonctionnement
- Le contrat de séjour
- La charte des droits et libertés de la personne âgée dépendante
- Les conditions tarifaires
- La liste des représentants des usagers et ayant droits (cf la partie « Conseil de vie sociale »)
- Un engagement de paiement
- Vos dispositions en cas de décès
- Une autorisation de droit à l'image
- La liste du trousseau à fournir
- La liste des médecins libéraux pouvant intervenir dans les EHPAD
- La liste des intervenants extérieurs : Coiffeurs, pédicures-podologues, kinésithérapeutes...

Un contrat de séjour signé en double exemplaire sera établi, ainsi qu'un état des lieux de la chambre.

Un soignant vous accompagnera à votre arrivée.

Les frais de séjour : Les prix de journée hébergement et dépendance, à la charge des familles, sont fixés annuellement par le Conseil Général du Loiret. Le tarif dépendance concerne toutes les charges relatives à la perte d'autonomie. Si vous êtes ressortissant du Loiret, ces charges sont financées directement à l'établissement par le conseil général (GIR 1 à 4). Il ne reste à votre charge que le montant du ticket modérateur (GIR 5-6). Les charges relatives à la fourniture des dispositifs médicaux et à la rémunération des personnels médicaux et de soins sont financées directement à l'établissement par l'assurance maladie.

Les aides :

- L'aide personnalisée au logement (APL) est versée par la CAF ou la MSA. L'établissement est conventionné avec ces deux organismes. A ce titre, suivant vos revenus, vous pouvez prétendre à l'APL. L'établissement vous assiste dans le montage du dossier de demande. L'aide sera versée directement à l'établissement qui la déduira de vos factures.

- L'aide sociale : Elle est versée par le conseil général après enquête sociale et mise en œuvre éventuelle de l'obligation alimentaire. Elle peut être totale ou partielle et les sommes versées font l'objet d'une récupération sur la succession si vous disposez d'un patrimoine.

- Les aides exceptionnelles : Certains régimes de retraite accordent des aides financières pour faire face aux frais générés par l'entrée en EHPAD.

Réduction d'impôts : Les dépenses d'hébergement et de dépendance peuvent, sous conditions, permettre une réduction d'impôts.

Assurance :

La garantie multirisques habitation souscrite par l'Association couvre vos biens en cas de détérioration (dégât des eaux, incendie, catastrophe naturelle...)

Vous devez souscrire une garantie responsabilité civile qui vous couvrira pour les dommages causée à autrui.

L'établissement décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de bijoux, argent ou effets personnels conservés dans votre chambre.

VIII/ Vos droits

Accès à vos dossiers administratif et médical :

Données médicales : Toutes les informations médicales vous concernant sont répertoriées dans un dossier médical informatisé, dans le cadre légale de la confidentialité des données de santé. Elles sont protégées par le secret médical. Vous pouvez accéder aux informations contenues dans votre dossier médical, dans les conditions prévues par la loi N° 2003-303 du 04 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé.

Autres données concernant votre prise en charge : l'information relative à votre prise en charge est protégée par le secret professionnel auquel est tenu l'ensemble des professionnels de l'établissement. Vous pouvez avoir accès, sur demande auprès de la directrice, à toute information concernant votre prise en charge.

Participation à la vie de l'établissement :

Conseil de vie sociale : Vous pouvez participer à la vie de l'établissement notamment par le biais du conseil de vie sociale qui donne son avis et peut faire des propositions sur tous sujets concernant le fonctionnement des structures : l'organisation intérieure, la vie quotidienne, les activités, l'animation socio culturelle et les services thérapeutiques, les projets de travaux et d'équipement. Il doit être consulté sur l'élaboration ou la modification du règlement de fonctionnement et du projet d'établissement.

Désignation d'une personne de confiance : Le code de la santé publique prévoit la possibilité « pour toute personne majeure de désigner une personne de confiance qui peut être un parent, un proche ou le médecin traitant et qui sera consultée au cas ou elle-même serait hors d'état d'exprimer sa volonté et de recevoir l'informatisation nécessaire à cette fin. Cette désignation est faite par écrit. Elle est révocable à tout moment. La personne de confiance peut l'accompagner dans ses démarches et assiste aux entretiens médicaux afin de l'aider dans ses décisions. » Cette désignation est facultative : elle est faite par écrit lors de votre accueil et figure dans votre dossier médical.

IX/ Le portage de repas à domicile

En plus de l'activité hébergement, l'Association Amiville propose un service de portage de repas à domicile, pour les personnes âgées, ou en situation de handicap, résident sur les communes d'Amilly et de Villemandeur. Ce service permet aux personnes âgées ou malades de rester chez elles sans risque de dénutrition. Grâce à ce service, elles retrouvent le plaisir de manger et apprécient le réconfort et la chaleur d'une visite.

Ce service permet la livraison de repas complets et équilibrés 7 jours sur 7 et peut être mis en œuvre sous 24 à 48 heures, sans engagement de durée, sans frais de dossier ni de liste d'attente. Nous tenons compte de vos intolérances alimentaires et de votre régime prescrit sans supplément de prix. Vous choisissez le nombre de jours de repas désirés. Les livraisons s'effectuent les lundi, mercredi et vendredi matins.

La livraison comprend un déjeuner composé d'une entrée, d'un plat, d'un fromage, d'un dessert, d'un potage et d'une demi-baguette. Au vue des quantités, le potage peut être conservé pour le dîner.

